

**Décision du Président-Directeur Général 2018 / 1545**  
**portant maintien dans leurs fonctions d'ordonnateurs secondaires**  
**(version consolidée au 3 janvier 2024)**

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu le décret n° 93 - 861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu le décret n° 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres Ier et III ;

Vu la décision n° 2018 – 1537 du 27 décembre 2018 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;

Vu la décision n° 2018 – 1543 du 28 décembre 2018 portant organisation des procédures de passation des marchés publics de l'établissement ;

Vu la décision n° 2018 – 1544 du 28 décembre 2018 fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** – M. Emmanuel CLOPPET, directeur interrégional Antilles – Guyane, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Antilles – Guyane.

**Article 2** – [supprimé]

**Article 3** - M. Philippe Frayssinet, directeur interrégional en Polynésie française, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Polynésie française.

**Article 4** – M. Frédéric Atger, directeur interrégional en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna.

**Article 5** - La décision n° 2015 – 1722 du 8 décembre 2015 est abrogée.

**Article 6** - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Saint-Mandé, le 28 décembre 2018

Le Président-directeur général

Jean-Marc LCAVE